

# ELECTIONS MUNICIPALES DES 23 ET 30 MARS 2014

## SAINT-NOM-LA-BRETECHE



# « REUNIR POUR REUSSIR »

Liste citoyenne conduite par Jean-Marie Chazal

## DEVIATION DE LA « 307 » :

### LES ENGAGEMENTS DE « REUNIR POUR REUSSIR »

Si gouverner c'est prévoir, c'est aussi exercer une vigilance permanente, surtout quand l'historique d'un dossier multi-décennal, comme celui de la « 307 », atteste que nous passons parfois près de la catastrophe.

Donc, pour ne pas retarder la réalisation de la déviation mais aussi pour ne pas bâcler les indispensables aménagements de protection, voici les engagements de la signature de Jean-Marie CHAZAL, si « REUNIR POUR REUSSIR » est élue en mars 2014.

#### I. COMMUNICATION ET CONCERTATION

Rappelons que nous versons ici dans l'inédit :

a) **Installation immédiate de deux COMMISSIONS PERMANENTES**

- Commission « 307 »
- Commission « rue Charles de Gaulle »

Seront membres de ces commissions les responsables élus des associations de riverains, ainsi que ceux des résidences concernées.

Ces commissions se mettront tout de suite au travail, ne serait-ce que pour être informées régulièrement de l'évolution des chantiers et des projets, ce qui n'a pas été fait par la municipalité sortante.

Outre une communication permanente avec la municipalité ces groupes de travail seront (enfin) les partenaires associés à la Mairie dans le dialogue avec le Conseil Général, en somme la nouvelle et nécessaire gouvernance tripartite.

Espérons que les différentes associations riveraines n'auront plus alors à s'adresser à la « Commission d'Accès aux Documents Administratifs » pour connaître l'évolution des dossiers !

- b) **UN DELEGUE MUNICIPAL** sera exclusivement chargé, sous la responsabilité directe du Maire, de la validité technique et environnementale des choix et de leur suivi.

**II. La nouvelle municipalité agira pour OBTENIR LES GARANTIES** les plus formelles concernant l'EFFICACITE, LA CONTINUITE ET L'UNIFORMITE DES PROTECTIONS PHONIQUES (60db) sur tout le tracé de la déviation (y compris le sud de la Z.A.C.)

- Ne s'agit-il pas là, « tout bonnement », de l'application du principe de précaution validé par les accords de Grenelle ?

- Mais hélas le récent passé nous a montré en plusieurs circonstances que les manières de faire du Conseil Général pour évaluer les niveaux potentiels de trafic et de pollution acoustique étaient « imprécises » sinon contestables. Par exemple, les dernières estimations quantitatives sont paradoxalement en baisse malgré l'ouverture des centres commerciaux des Clayes-sous-bois et oublient aussi l'impact des vents dominants d'ouest.

- En conséquence Jean-Marie Chazal demandera communication des toutes dernières études techniques et prendra les initiatives qui s'imposeront.

Rappelons d'ailleurs pour crédibiliser notre propos, que la continuité des protections phoniques avait été obtenue en son temps (1984) et avec satisfaction par l'activisme du Maire (Jacques Kosciusko-Morizet) pour la déviation du CD 98, le long du Pré Saint-Nom et du Clos-Salibert, déviation dont Jean-Marie Chazal est à l'origine.

**III. Le nouveau maire exigera aussi du Conseil Général l'application de plusieurs paramètres de précaution, à commencer par les LIMITATIONS DE VITESSE** sur le nouvel axe de circulation.

Mais ces données techniques ne pourront sans doute être authentifiées que par la neutralité de l'AUDIT D'UN CABINET EXTERIEUR dont la nouvelle municipalité assurera le financement.

**Nouveau maire, Jean-Marie Chazal s'appropriera le dossier comme il l'a déjà fait en d'autres circonstances.**

### **POUR COMMUNIQUER AVEC NOUS :**

1. Jean-Marie CHAZAL  
62, route de Saint-Germain – 78860 – Saint-Nom-la-Bretèche  
06 60 92 55 19
2. [cecoinoussourit@gmail.com](mailto:cecoinoussourit@gmail.com)
3. Notre site « Réunir pour Réussir » ouvrira dans quelques jours

## « REUNIR POUR REUSSIR »

### DIT NON AU SUPER U

Nous tenons d'abord à féliciter toutes les composantes associatives qui ont gagné le recours en appel national. Elles ont non seulement notre estime mais aussi notre reconnaissance de citoyens.

Mais ce n'est là qu'une première victoire puisqu'un nouveau permis de construire vient d'être déposé et signé par le maire sortant.

« REUNIR POUR REUSSIR » s'engage à remettre en cause, par tout moyen réglementaire approprié, (tant technique que juridique) la signature de ce nouveau permis.

Nous venons d'ailleurs d'écrire au propriétaire promoteur du projet pour lui indiquer sans ambiguïté le sens de nos initiatives à venir.

- Rappelons (car nécessaire) que c'est la révision du P.L.U. du maire sortant qui a changé la destination économique de la zone d'activités et qui a donc autorisé cette hypothèse de constructibilité et d'aménagement non prévue auparavant.
- En conséquence, dans le cadre de notre révision programmée ou d'une modification du P.L.U., cette zone retrouvera sa précédente destination de développement économique : artisanat, bureaux, services.
- En parallèle, nous accompagnerons les procédures officialisant enfin la protection de la fameuse « zone humide », (mise à mal par des travaux de drainage effectués sans autorisation) et définirons les critères d'utilisation de la route de Villepreux.

**REMARQUE :** Notons que si la légalité formelle de la chose ne peut sans doute pas être remise en question, il se pose indubitablement l'éthique d'avoir **FAIT PAYER PAR LE CONTRIBUABLE les 20.000€** dépensés par le maire sortant pour sa plainte en diffamation (perdue) contre l'un de ses administrés.

Nous en reparlerons.

### COMITE DE SOUTIEN :

Rejoignez notre comité de soutien :

- Josette HOUELBEK  
31, avenue des Platanes – 78860 – Saint-Nom-la-Bretèche

## UN REVE QUI VA ENFIN SE REALISER :

### LA REAPPROPRIATION DE LA RUE CHARLES DE GAULLE

- En symétrie, si l'on peut dire, avec la déviation de la 307, l'insupportable trafic automobile de 20.000 véhicules / jour qui crucifie depuis des décennies la qualité de vie quotidienne des riverains de la rue Charles de Gaulle, va enfin pouvoir être normalisé. La rue sera bientôt municipalisée, c'est-à-dire que la commune va enfin être maîtresse chez elle.

- Mais une fois le calme revenu qu'allons-nous proposer pour cet axe apaisé que nous partagerons autrement ?

**La prochaine municipalité n'aura pas sur ce chantier le droit à l'erreur** et la reconquête de la rue sera la mère des projets de la mandature.

Jean-Marie Chazal ne peut certainement pas être suspect de complaisance dans ce dossier. On peut même dire qu'il en a été, un temps, le moteur, malheureusement mal écouté et entendu. Bien placé en effet pour la gestion de ce type de combat puisqu'à l'origine directe de la déviation de l'ancien CD 98, l'élu a dès le début soutenu les riverains.

Notre propos aujourd'hui n'est pas d'entrer dans le détail des aménagements de sécurité qui aideront à retrouver l'ordinaire d'une rue de village, nous réfléchissons à différentes solutions.

**Nous affirmons - et nous en prenons l'engagement - que les décisions finales ne se feront pas sans les riverains.** Leur choix pourrait émerger d'une consultation officielle que nous organiserions ; ce qui pour l'heure semblerait être retenu, c'est un axe ressemblant à la rue Lebourblanc de Noisy-le-Roi.

Cette option réduirait encore la circulation car le risque existe, après l'ouverture de la déviation, de voir des automobilistes toujours privilégier la rue Charles de Gaulle devenue un raccourci. Autrement dit, **les aménagements futurs à définir auront vocation à rendre difficile l'emprunt de la rue et donc à n'espérer qu'un trafic local.**

Notons que cette solution permettrait aussi d'envisager, dans cette rue, une amélioration de la densification commerciale de proximité.

## SI VOUS VOULEZ NOUS AIDER :

Afin de poursuivre nos publications pour vous informer de nos propositions, votre aide financière nous sera précieuse.

- Ordre : Michel HARANG, mandataire financier « Réunir pour Réussir »
- Adresse : 14, rue Auguste Renoir – 78860 – Saint-Nom-la-Bretèche

Un reçu vous sera envoyé.